

Mutualia partenaire des entreprises de la branche SDLM pour la mise en place de leur couverture santé.

CONTACT PRESSE

David DIANE

Responsable communication

Tél. 01 41 63 77 82

diane.david@mutualia.fr

Les représentants de la branche des entreprises de maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiments, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes dite « SDLM », ont négocié un régime frais de santé collectif et obligatoire, applicable à l'ensemble des salariés de la branche.

Afin d'accompagner ses entreprises adhérentes dans la mise en place de cette couverture, le Groupe Mutualia, a développé l'offre Vivactiv'MECAGRI.

LA BRANCHE MECAGRI EN QUELQUES MOTS...

La branche compte environ 7 200 structures et emploie plus de 75 900 salariés. Elle regroupe les entreprises dont l'activité économique réelle, exclusive ou principale est le commerce, la location ou la réparation de :

- tracteurs, de machines, de matériels, d'équipements, d'accessoires et de pièces agricoles
- matériels, d'équipements, d'accessoires et de pièces de travaux publics, de bâtiment ou de manutention ;
- matériels, d'équipements, d'accessoires et de pièces de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts.

Le 2 juillet 2015, les partenaires sociaux ont signé un accord, instaurant un régime frais de santé pour le bénéfice de l'ensemble des salariés. Les employeurs de la branche doivent ainsi apporter à leurs salariés une couverture respectant un certain nombre de mesures et prenant en charge un niveau minimum de garanties.

LA RÉPONSE MUTUALIA...

Une offre modulable répondant aux besoins de l'employeur et du salarié. L'offre dédiée du Groupe Mutualia, apporte aux entreprises du secteur SDLM, une couverture qui leur permet de répondre à leurs obligations tout en étant adaptée à leur budget. Grâce à la modularité du contrat Vivactiv'MECAGRI, l'employeur souscrit le niveau de garantie le plus adapté à sa politique sociale, allant du niveau minimum prévu par la branche à des formules qui couvrent de façon optimale les besoins des collaborateurs. De son côté, le salarié a la possibilité de compléter la couverture souscrite par l'employeur, selon ses propres dépenses de santé.

Une offre adaptée aux spécificités de la branche

Grâce à son expérience dans le secteur agricole et à son partenariat avec la MSA, Mutualia met à disposition des organismes professionnels agricoles et leurs salariés :

- Une tarification agricole, avec une taxation réduite
- Un remboursement unique (régime obligatoire + régime complémentaire)

LES AVANTAGES DE L'OFFRE

- Des garanties conformes à la réglementation
- Des structures tarifaires simples
- Pour les ressortissants agricoles, un décompte unique des remboursements MSA/Mutualia
- 165 points d'accueil, pour un accompagnement de proximité
- L'assistance Mutualia incluse

À PROPOS DE MUTUALIA

Créée dans le monde agricole il y a 20 ans en partenariat avec la MSA, Mutualia conserve un ancrage fort dans la ruralité en couvrant près d'un demi-million de bénéficiaires.

À but non lucratif, Mutualia inscrit son action sur la base de valeurs fortes qu'elle s'attache à faire vivre au quotidien. Mutualia propose des solutions santé et prévoyance spécifiques et adaptées pour les particuliers, les entreprises, les travailleurs indépendants et les agriculteurs.

Parce que nous n'avons pas tous la même santé, Mutualia est à l'écoute de ses adhérents et leur propose des garanties modulables pour répondre au plus juste à leurs besoins de santé.

Union Nationale Mutualia - Union de mutuelles régie par le Livre II du Code de la Mutualité - SIREN n° : 434 887 386.